

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 624

Rubrik: Un pour tous, tous pour un

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SUITE DE LA PAGE 1

Le tertiaire roi

puisse sacrifier le reste, faire l'impasse sur l'industrie petite ou moyenne notamment.

Ce n'est pas demain que les multicantonaux installeront leur siège à Moutier et tous les petits Genevois passionnés de mécanique n'aspirent pas à devenir huissiers à l'UBS. Par ailleurs, le tertiaire est volatile par nature parce qu'il n'exige pas de grands investissements et que par conséquent les multinationales ou multicantonaux du secteur peuvent très facilement déplacer leurs activités vers des lieux jugés plus cléments.

Primauté du tertiaire ne signifie pas qu'on mette tous les œufs helvétiques dans le même panier. Mais une politique économique visant à relancer l'industrie grâce à des productions hautement élaborées exige de l'audace, une volonté politique, du temps et des moyens. Des ressources peuvent être trouvées dans des secteurs comme la banque où les bénéfiques enregistrés étonnent par leur importance. Les banques suisses sont efficaces, mais elles doivent une partie de leur succès à des facteurs — solidité du franc, stabilité politique, régime fiscal — qui leur échappent et sont le fait de l'ensemble de nos concitoyens. Elles doivent donc participer à la création d'emplois nouveaux dans les régions et les secteurs que le chômage commence à toucher.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

La grille sur le gril

Je dois dire quant à moi que j'approuve fort le jugement de la Cour suprême du canton de Berne acquittant l'officier qui avait organisé un exercice de tir sur une image de femme nue et déniait à

l'Organisation pour la cause de la Femme le droit de porter plainte.

Non seulement, il me paraît louable et juste de tirer sur des femmes nues, mais encore n'est-il pas évident que l'officier injustement accusé ne faisait qu'exprimer par son comportement les sentiments intimes vis-à-vis des femmes de la majorité silencieuse, c'est-à-dire de l'immense majorité de notre peuple?

Je n'en veux pour preuve que le mot croisé de *La Suisse* que j'ai résolu voici quelques jours.

J'aime bien les mots croisés.

J'aime bien les mots croisés de *La Suisse*.

Celui-ci m'a fait particulièrement plaisir. Il fallait trouver un mot en trois lettres signifiant: «Jeune fille.» J'ai cherché... *Lys*? Cela n'allait pas. *Mie*? Non plus. J'ai fini par trouver, grâce aux recoupements. C'était le mot: *Oie*. Le mot croisé n'était pas signé. Rien ne défend de penser qu'il était l'œuvre de l'officier acquitté.

J'aime bien.

D'autres auraient ajouté des mots inutiles, écrivant: «Jeune fille stupide» ou: «Jeune fille prétentieuse.» Mais non: «Jeune fille.» Ce laconisme est admirable. La réponse ne l'est pas moins: *Oie* — trois lettres, ni plus, ni moins.

Et il y aurait à faire, dans cette direction. On entrevoit par exemple: «Vieillard», et il faudrait trouver «gâteux»; «jeune garçon» ou même «jeune» tout court, et il faudrait trouver: «voyou» ou «merdeux», encore que ce dernier mot compte sept lettres, deux de plus que «voyou»... «Femme» enfin, et la réponse serait: «mégère» ou «virago»...

Seulement voilà: il y aurait des gens pour parler de «racisme anti-jeunes» et de «phallogratisme» — on se demande où ils vont chercher ça.

Puisque j'en suis à parler de femmes, j'ai beaucoup apprécié également une petite annonce parue dans un grand hebdomadaire français:

«Homme dans la quarantaine, très bonne situation, bien physiquement et moralement (*je précise que j'ai transcrit en toutes lettres les abréviations*),

grande distinction, romantique, sans enfants, prêt à refaire sa vie, désire tomber éperdument amoureux d'une très belle réfugiée POLONAISE. Beauté physique et morale seules exigées.»

Que voilà une attitude positive, et bien préférable à celle des innombrables jérémyes, dont les lamentations stériles et désolantes navrent à la longue les âmes les plus raides.

* * *

Comme tout le monde, j'ai été fort soulagé par l'heureuse conclusion de l'«affaire» Dozier. Hélas, je me pervertis chaque jour un peu plus: regardant d'une part la photo du général, et d'autre part celle de la terroriste Giulia Borelli arrêtée récemment, j'avoue... je dois bien avouer trouver la seconde plus sympathique que le premier...

J. C.

UN POUR TOUS, TOUS POUR UN

Le dernier déménagement

Rentiers AVS: les chiffres commencent à peine à être connus (les travaux de W. Schweizer patronnés par le FNRS, puis à partir de là les recherches éclairantes de P. Gilliand, résumées pour la première fois dans ces colonnes, DP 612 à 614, 619) et déjà se précisent les manœuvres de retardement face à la nécessaire mise en œuvre, à ce chapitre, d'une politique sociale rénovée. Un refrain, qui a du reste déjà beaucoup servi: la Suisse n'en peut plus, elle a assez fait, voyez nos charges, voyez nos déficits, et ainsi de suite. Il faut espérer que les responsables politiques ne se laisseront pas impressionner par ces appels à la raison budgétaire qui masquent mal un défaitisme égoïste. En réalité, il reste encore tant de choses à faire. Davantage même: confirmant les statistiques, les expériences sont là qui permettent d'imaginer de nouvelles solutions, vraiment économiques et humaines.

Exemple: les rentiers AVS et l'hospitalisation (ou le placement en institutions). Quelques points de repères (pour faire suite à DP 621, 14.1.1982, publié après «Table ouverte» consacrée aux personnes âgées).

* * *

En 1966-1967, dans le canton de Vaud, plus de 5% de la population résidante et âgée de 65 ans ou plus était hospitalisée ou placée en institution médico-sociale.

La maladie, le grand âge, dira-t-on. Voire! A cette même époque, le versement — pour la première fois — de prestations complémentaires, l'amélioration des rentes AVS provoquaient presque aussitôt une baisse sensible des demandes d'admissions dans les hôpitaux ou les institutions. C'était bien que pour une partie des rentiers AVS concernés la situation financière était la cause première du renoncement, de l'abandon du «chez soi». Meilleures rentes AVS: moins de dépendance. Depuis lors, le développement des services de soins et de soutien à domicile, repas chauds, aides familiales et au foyer, tout un travail social remarquable a permis de pallier certains défauts du système, pour finalement permettre le maintien à la maison de personnes qui auparavant étaient vouées aux homes. A l'examen, des progrès significatifs ont été enregistrés dans ce secteur ces quinze dernières années, et notamment dans les cantons romands.

DU PAIN SUR LA PLANCHE

Bénéfices humains, grâce à ces réseaux de services à domicile, mais aussi, tous comptes faits (les cas graves aboutissent inévitablement à l'hôpital), avantages financiers: les coûts sont nettement supérieurs dans les institutions. Tout porte donc à développer ce type de soins et d'assistance (au sens premier). Et ici, il reste du pain sur la planche: examinez une comparaison inédite enfin rendue possible par ces travaux patronnés par le FNRS, les taux

vaudois d'«institutionnalisations» 1966-1967 (par groupes d'âge) face à ceux des rentiers suisses

(selon l'«échantillonnage» que les lecteurs de DP connaissent maintenant bien) en 1976:

Ages	65-69	70-74	75-79	80-84	85 et plus	65 et plus (total)
VD 1966-67	2,4	3,7	5,4	—	12,6	5,1
Rentiers 1976	1,5	2,8	5,7	14,4	27,7	5,7

Impressionnant: la situation en Suisse semble donc moins «favorable» (davantage de personnes âgées en institutions) aujourd'hui que dans le canton de Vaud dix ans auparavant. Bien sûr, on ne négligera pas les nuances: la récolte des données diffère d'une étude à l'autre; par exemple, parmi les rentiers recensés en 1976, certains vivent dans des communautés religieuses (la répartition exacte n'est pas connue) et finalement ce taux proche de 6% est probablement quelque peu surestimé. En outre, la population dans son ensemble a vieilli... Il n'empêche, certaines données sont irréfutables et grosses de sens pour toute la politique de santé helvétique: en 1976, ce taux de 5,7%, cela représente

plus de 46 000 personnes âgées vivant dans des institutions diverses, dont 26 000 âgées de plus de 80 ans (un rentier sur cinq parmi les plus de 80 ans, un sur quatre parmi les plus de 85 ans)! Et pour chaque classe d'âge, est-il encore besoin de l'ajouter après les textes parus dans ces colonnes depuis des semaines, les rentiers à revenus modestes quittent plus massivement leur logement que les rentiers aisés.

Bref, ce qui est certain, c'est l'existence de toute une population âgée et très âgée vivant dans les hôpitaux ou les institutions plus ou moins spécialisées. Toujours pour les rentiers en 1976, les proportions par groupes d'âge (en pourcentage):

Ages	65-69	70-74	75-79	80-84	85 et plus	Ensemble
Rentiers	35	29	19	11	6	100
En institutions	9	14	19	28	30	100

Voilà donc la population, d'importance croissante, à laquelle une véritable politique de santé devra trouver un statut, sans discriminations économiques. Les rentiers âgés de 65 à 69 ans représentent plus du tiers de ces personnes et ils occupent moins de 1/10 des équipements médico-sociaux en question. Les vieillards de 85 ans et plus, 6%, occupent, eux, 30% des places dans les institutions actuelles. On voit l'ampleur de la tâche de réadaptation des infrastructures hospitalières, des loge-

ments, pour ne mentionner que ces points chauds-là. Un leitmotiv: les établissements médico-sociaux rendent d'éminents services; leurs personnels accomplissent des tâches essentielles, souvent ingrates; mais le maintien à domicile, chaque fois que c'est praticable devra être la règle, répondant aux choix d'un grand nombre de personnes âgées.

Cette gestion à la fois plus humaine et plus économe est possible. N'en déplaise aux défaitistes.